

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ  
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 24/04/2020

REFERENCE : MARS N°2020\_42

**OBJET : SURVEILLANCE DES CAS DE COVID-19 \_ PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ**

**Pour action**

Établissements hospitaliers

SAMU / Centre 15

Service(s) concerné(s) : Tous

**Pour information**

DGOS

ARS

SpF

DGCS

ARS de Zone

ANSM

Autre : DGT, DSS

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre le recensement des cas COVID-19 parmi les professionnels des établissements de santé et d'établissements sociaux et médico-sociaux, un dispositif multi source est mis en œuvre.

Il repose sur :

- Le signalement des cas COVID-19 par les établissements sociaux et médico-sociaux concernés ;
- La mise en œuvre d'une surveillance hebdomadaire des cas de COVID-19 parmi le personnel des établissements de santé.

Pour cette dernière, je vous remercie de désigner un référent dans votre établissement. Il pourra relever du service de santé au travail ou de l'équipe opérationnelle d'hygiène ou de la direction des soins. Il renseignera une fois par semaine les données agrégées dans l'application disponible au lien suivant :

<https://voozanoo.santepubliquefrance.fr/682684372/scripts/aindex.php>. Les modalités pratiques de la surveillance relative aux professionnels des établissements de santé sont disponibles dans l'application citée. La première saisie de données comportera l'ensemble des cas recensés depuis le 1er mars 2020.

Pour rappel, les recommandations pour la protection des professionnels de santé face au COVID-19 sont disponibles à l'aide du lien suivant :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/article/covid-19-recommandations-de-protection-pour-les-personnels-de-sante>.

Je vous remercie pour votre mobilisation.

**Katia Julienne**

Directrice Générale de l'offre de soins

**Pr. Jérôme Salomon**

Directeur Général de la Santé